

# HAÏTI - Élections : Le parti au pouvoir accepte de perdre la présidence

Alterpresse

mercredi 26 janvier 2011, mis en ligne par [Dial](#)

Port-au-Prince - [AlterPresse](#) - La plateforme au pouvoir "Inite" (Unité) a officiellement accepté, ce mercredi 26 janvier 2011, que son candidat à la présidentielle, Jude Célestin, ne fasse plus partie de la course électorale, dont le scrutin du 28 novembre 2010 a été entaché de fraudes et d'irrégularités ayant provoqué de violentes manifestations en Haïti, indique un communiqué rendu public dans les médias.

Cette décision, qui était envisagée depuis quelques jours par les responsables de la plateforme "Inite", intervient plus d'une semaine après les évaluations d'une commission technique de l'Organisation des États américains (Oea) qui préconise le retrait du candidat de la plateforme présidentielle, sur la base d'irrégularités relevées dans le comptage de procès-verbaux du vote du 28 novembre.

La confirmation du retrait officiel de Célestin va profiter au postulant à la présidence, Joseph Michel Martelly, arrivé en troisième position (21.84%) derrière Mirlande Manigat (31.37%) et Jude Célestin (22.48%), dans les résultats préliminaires publiés le 7 décembre 2010 par le Conseil électoral provisoire (Cep).

Les pressions internationales, dont la suppression de visas d'entrée aux États-Unis d'Amérique que détiennent plusieurs proches du pouvoir, auraient porté la plateforme "Inite" à jeter du lest, laissent croire les milieux politiques dans la capitale haïtienne.

Dans le communiqué de retrait de Jude Célestin de la course électorale, la plateforme "Inite" dénonce les mécanismes de pression, mis en œuvre par la communauté internationale dans le contexte actuel.

Faisant allusion aux pressions de la communauté internationale, le coordonnateur de la plateforme "Inite", le sénateur du département géographique du Sud-Est, Joseph Lambert, considère, que la république d'Haïti n'est pas prête à faire face à un embargo, voire d'autres sanctions internationales.

Cependant, dans ses interventions dans les médias, Lambert annonce que la nouvelle personnalité, qui sera élue à la présidence d'Haïti, devra composer avec les probables vainqueurs de "Inite", qui seraient en ballottage favorable dans les législatives, pour la formation du nouveau gouvernement appelé à remplacer le cabinet sortant du président René Garcia Préval et du premier ministre Joseph Jean-Max Bellerive.

Contacté par l'agence en ligne AlterPresse, un dirigeant de la plateforme, qui souhaite garder l'anonymat, a parlé de "décision patriotique" dans les circonstances actuelles, où le pays se retrouve très affaibli.

Un second tour des élections, présidentielle et législatives de 2010, pourrait avoir lieu aux alentours du 20 mars 2011, a confié le 25 janvier à AlterPresse une source proche du Conseil électoral provisoire.

Entre-temps, l'organisme électoral, qui se penche depuis le 24 janvier sur les contestations produites autour du scrutin du 28 novembre, compte donner les résultats définitifs durant la première semaine de février prochain.

Une douzaine de compétiteurs à la présidentielle, des dirigeants politiques ainsi que plusieurs organisations sociales continuent, malgré tout, d'exiger l'annulation du vote intervenu le 28 novembre, en raison d'irrégularités flagrantes, notamment la violation du droit d'électorales et d'électeurs qui n'ont pas

pu exercer leurs suffrages, parce que leurs noms ne figuraient pas sur les listes électorales partielles mises en place dans beaucoup de bureaux de vote par le Conseil électoral provisoire.

En fin d'après-midi du mercredi 26 janvier, il n'était pas possible de savoir si la plateforme "Inite" avait envoyé une correspondance au conseil électoral provisoire, ni si un document signé de Jude Célestin était parvenu à l'institution électorale.

Selon des sources proches de "Inite", un certain malaise règnerait au sein de la plateforme présidentielle autour de la décision de retrait de leur candidat à la présidence, adoptée le 26 janvier 2011.

---

<http://www.alterpresse.org/spip.php?article10578>